

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 novembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 30/10/2025

Délibération N° D-2025-0611-07

Membres présents : 35 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 2/37

Messieurs ROTH Pierre, NOE Vincent.

Objet : Concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire à Kuttolsheim

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'une mission d'accompagnement a été confiée au CAUE dans le cadre du projet de création d'un groupe scolaire et périscolaire à Kuttolsheim, par délibération D-2024-2501-02 du 25 janvier 2024.

Dans le cadre de cette mission, le CAUE réalise une estimation financière pour la construction d'un équipement permettant la scolarisation d'environ 200 enfants et l'accueil périscolaire de 144 enfants de 3 à 11 ans. Cette estimation amène à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de travaux sous la forme d'un concours restreint.

Conformément aux usages de la communauté de communes, Monsieur le Président rappelle que les communes accueillant les équipements communautaires sont en charge de la mise à disposition gratuite des terrains et de l'amenée des réseaux utiles.

Le coût des travaux porté par la communauté de communes a été évalué par le CAUE à 6 150 000 €HT.

Afin de suivre la procédure de mise en compétition par concours restreint - la sélection préalable des candidats admis à concourir et le choix du maître d'œuvre - il sera mis en place un jury dont les voix délibératives seront limitées et composé comme suit :

- Membres titulaires :
 - o le Président de la Communauté de communes + les 5 élus membres de la commission d'appel d'offres ad'hoc à créer spécifiquement pour ce projet ;
 - o Les représentants de la maîtrise d'œuvre : 2 représentants du CAUE + 2 architectes à désigner par la Communauté de communes ;

- En tant que personnes qualifiées : 1 représentant de l'ALEF + 1 représentant de l'IEN

NB : le jury comporte au moins 1/3 de représentants de la maîtrise d'œuvre en son sein, conformément aux dispositions légales sur les concours d'architecture.

- Assisteront en outre, avec voix consultative :
 - 1 représentant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
 - 1 représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin.

Conformément aux articles R2131-12, R2131-16 et R2122-6 du Code de la commande publique,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **approuve** le principe du projet de groupe scolaire et d'accueil périscolaire et extrascolaire portant sur 1980m² environ de surface utile, de circulations et d'aménagement de ses abords, pour un coût prévisionnel des travaux de 6 150 000 € ht,
- **fixe** l'indemnité de concours pour chacun des 3 candidats à 28 000 € ht,
- **autorise** Monsieur le Président à lancer le concours d'architecte en publiant l'avis d'appel à la concurrence,
- **approuve** la composition du jury,
- **fixe** l'indemnité par demi-journée de participation au jury pour le représentant de la profession (maîtrise d'œuvre) à 450 € taxes et frais inclus,
- **prévoit** les crédits nécessaires à ces opérations au budget primitif 2026,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter le concours financier de tous les organismes susceptibles de financer ce projet,
- **autorise** Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches et procédures et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Truchtersheim, le 10 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Raymond ZILLIOX

Le Président,

Justin VOGEL

